

Enseignement supérieur: le scandale des diplômes au rabais !

La Gazette - Saraléa Bernard – 26/01/11

BTS, Licence, Masters I et II : de nombreuses soutenances de mémoire d'études sont organisées en fin et début d'années dans les universités, publiques comme privées. La grogne commence à monter parmi de nombreux examinateurs, face à l'attribution de notes de complaisance aux impétrants par des membres de jury. Car, et d'aucuns parmi ceux qui ont déjà assisté à ce genre d'examen l'auront remarqué, quel que soit le niveau de connaissance affiché par l'étudiant lors de la soutenance, l'échec sera rarissime.

Un enseignant du privé qui a souhaité rester anonyme raconte :

« Les étudiants débutent lors de la rentrée d'octobre, et effectuent un stage en septembre et octobre de l'année suivante. Avant de débiter ce stage, ils disposent d'un encadreur pédagogique et d'un encadreur professionnel. Autrement dit, un de leurs profs et une personnalité de l'entreprise où ils effectuent leur stage, qui les guideront dans l'élaboration de l'ouvrage dont l'objet sera soutenu. Ces deux-là feront partie du jury. » Selon notre témoin, le sujet du futur ouvrage est présenté aux responsables de la grande école ou de l'institut, lesquels décideront s'il est soutenable ou non. Si oui, l'étudiant est inscrit sur la liste de ceux qui vont réaliser leur soutenance. Cette liste est ensuite affichée. Les examinateurs voient les matières qui relèvent de leur compétence. Comme l'école paye les encadreurs relativement bas, ceux derniers demandent aux candidats de payer également une somme qu'ils auront fixée. Lorsque l'ouvrage, qui fait 50 pages par exemple, sera terminé, on pourra relever dans la généralité des cas, au moins cinq fautes par page ? Celles-ci concernent la grammaire, l'orthographe, la formulation. Sans oublier les fautes commises lors de la saisie du document. « Qu'a donc fait l'encadreur doublement payé ? », s'interroge notre enseignant indigné. Sur le fond, les questions ne sont pas répondues par l'étudiant, ou alors à peine. Et lorsque les examinateurs posent des questions qu'ils jugent pertinentes, l'encadreur pédagogique est furieux. Pour les profanes, il faut savoir que seront notées la présentation orale de l'ouvrage et la valeur de son contenu qui, soit dit en passant, est dans de nombreux cas copié collé sur Internet. En général pourtant, nul n'ose soulever ce flagrant délit de fraude, de peur d'avoir à affronter les foudres de l'encadreur pédagogique. « Ce dernier donne alors systématiquement la note 17, même si le travail est parfaitement nul », rapporte toujours notre professeur, excédé par autant de médiocrité. D'où la mention

« Bien » par la suite. Où se situe la racine du mal ? « Payant avec l'argent de ses parents son encadreur pédagogique, l'étudiant n'étudie pas et travaille à peine. De son côté pourtant, l'encadreur n'encadre pas effectivement son élève, n'aide pas à la correction de l'ouvrage et, comme il n'y connaît pas grand-chose, n'assiste pas l'étudiant lors de la soutenance. » Comme on le voit, le mal est grave, et profond. Les cadeaux étalés dans la salle de soutenance, avant même que cette dernière ne débute, n'incitent pas les membres du jury et en particulier les encadreurs, à beaucoup de loyauté dans leur jugement. Heureusement que cette pratique des cadeaux serait interdite dans les universités publiques comme à Ankatso. N'est-elle pas une forme de corruption ? Ce qui est vrai est que personne n'échoue jamais. Au pire, on demandera à l'étudiant de réécrire son ouvrage, et de le ramener ensuite afin qu'on lui délivre le diplôme. Le fait-il réellement et si oui, quelqu'un s'occupera-t-il de la nouvelle correction ? Personne ne le sait.

Il est évident par contre que les impacts à court, moyen et long termes de ces pratiques laxistes, intéressées et nonchalantes seront terribles pour les jeunes. Car on est en train de sortir des hauts diplômés dont les réelles connaissances ne sont pas évidentes. Serait-ce une autre péripétie de la sempiternelle lutte des classes ? En effet, ainsi les postes les plus importants iront toujours aux enfants qui ont le privilège de continuer leurs études à l'étranger. Car, au moindre concours et face à ces derniers, les enfants restés au pays échoueront à chaque fois et ce ne sera que justice.

Source : http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&task=view&id=9736&Itemid=55